

LE GUIDE DES DÉCHÈTERIES

OBJECTIF
DÉCHETS

GRAND AVIGNON

-50%


EN 365 GESTES

TRIER

C'EST 365 JOURS
DANS L'ANNÉE

RETROUVEZ LES 365 GESTES DU TRI
WWW.GRANDAVIGNON.FR + 

• AVIGNON • CAUMONT-SUR-DURANCE • ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE • JONQUERETTES •
• LE PONTET • MORIÈRES-LÈS-AVIGNON • SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON • VEDÈNE • VELLERON •



écomobilier
COLLECTER • TRIER • RECYCLER

grand
avignon
communauté d'agglomération

6 DÉCHÈTERIES

AU SERVICE DES HABITANTS VAUCLUSIENS DU GRAND AVIGNON

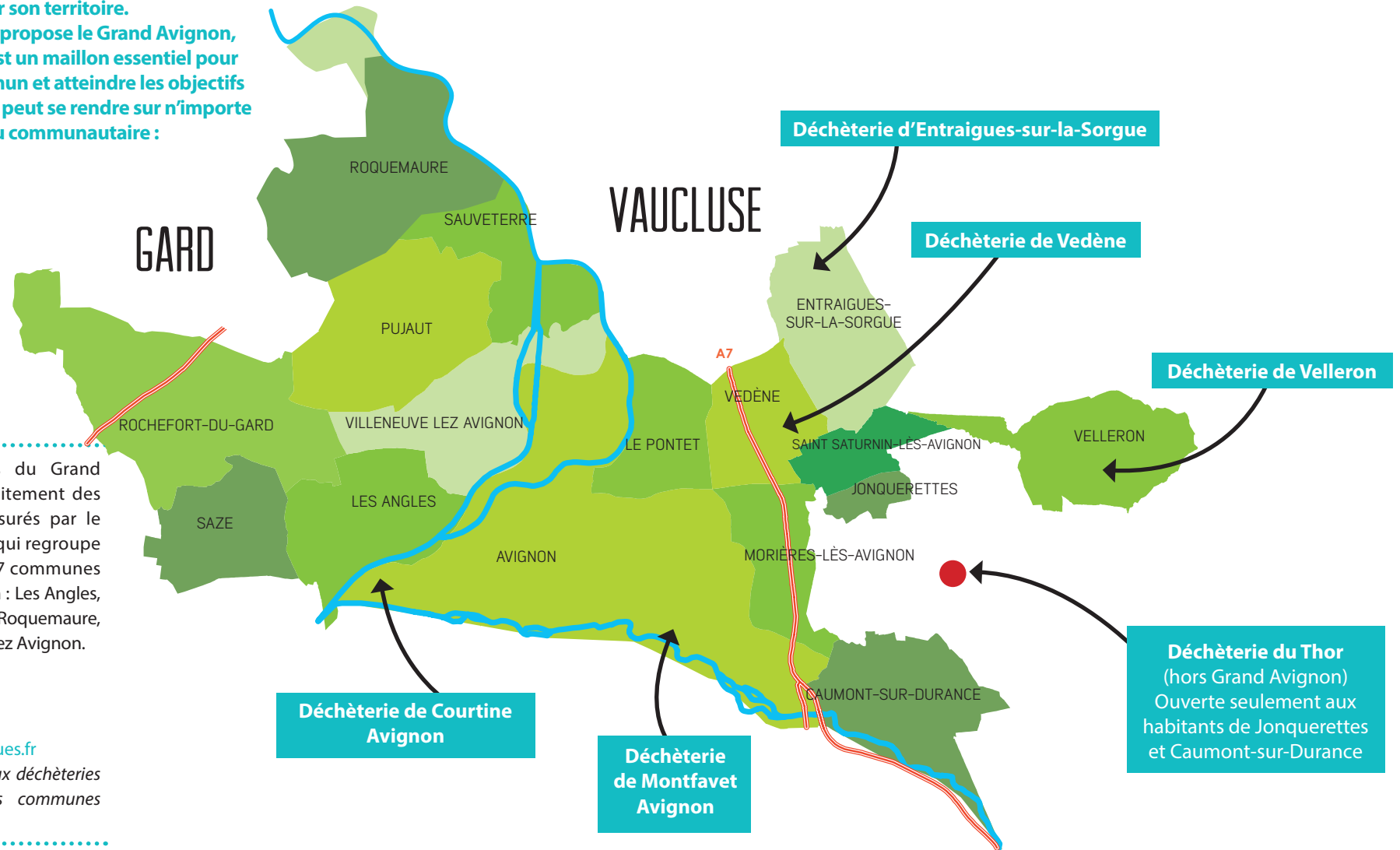
Le Grand Avignon a engagé une politique ambitieuse pour réduire les déchets sur son territoire. Parmi tous les services que propose le Grand Avignon, le réseau des déchèteries est un maillon essentiel pour participer à cet effort commun et atteindre les objectifs de tri. Ainsi, chaque usager peut se rendre sur n'importe quelle déchèterie du réseau communautaire :

Pour les habitants gardois du Grand Avignon, la collecte et le traitement des Ordures Ménagères sont assurés par le SMICTOM Rhône-Garrigues, qui regroupe 10 communes du Gard dont 7 communes adhérentes au Grand Avignon : Les Angles, Pujaut, Rochefort-du-Gard, Roquemaure, Sauveterre, Saze et Villeneuve lez Avignon.

160 chemin des Sableyes
30400 Villeneuve lez Avignon.
Tél. 0 800 82 10 10

contact@smictomrhonegarrigues.fr

Les usagers peuvent accéder aux déchèteries de proximité situées sur les communes d'Aramon et de Les Angles.



Ce guide détaille les conditions d'accès aux différents sites (pour les particuliers et les professionnels) et les modalités de valorisation des déchets. Sur place, les agents d'accueil des déchèteries vous conseillent pour répartir correctement les apports, préalablement triés par catégorie, dans les bennes à déchets.

Pour les particuliers

MODALITÉS D'ACCÈS

- ➔ L'accès est autorisé aux **véhicules légers**.
- ➔ Les particuliers peuvent y apporter leurs déchets **gratuitement du lundi au dimanche**, à raison de **2 m³ par jour**.
- ➔ Chaque usager doit être muni d'une carte nominative qui lui donnera accès aux sites. Ce système d'identification est strictement personnel.

La présentation systématique de la carte d'accès est **obligatoire sur toutes les déchèteries du Grand Avignon**.

Comment effectuer une demande de carte d'accès :

- Compléter le **formulaire de demande de carte d'accès** accessible sur le site du Grand Avignon www.grandavignon.fr, en mairie ou en déchèterie
- Joindre une copie de la **pièce d'identité** du futur détenteur
- Joindre un **justificatif de domicile** de - de 3 mois (taxe d'habitation, quittance électricité ou eau)
- Envoyer le tout par mail à decheteries@grandavignon.fr ou par courrier au Grand Avignon, 320 chemin des Meinajariès – Agroparc BP 1259 84911 AVIGNON Cedex 9.

Les usagers de Jonquerettes et Caumont-sur-Durance autorisés à fréquenter la déchèterie de Le Thor doivent également détenir une carte d'accès délivrée par la Communauté de communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse (renseignement au 04 90 21 43 11).

Pour les professionnels

Pour les professionnels artisans, commerçants et les associations **l'accès est payant et limité également à 2 m³ par jour**.

L'accès à toutes les déchèteries est autorisé sur présentation d'une carte magnétique pré-payée :

- **35 €/m³ pour les professionnels du territoire du Grand Avignon**
- **45 €/m³ pour les professionnels hors territoire**

(Tarifs susceptibles d'évoluer selon délibération de la Communauté d'agglomération)

ATTENTION : tarif majoré si le tri n'est pas préalablement fait.

RETRAIT ET CRÉDIT DE LA CARTE

Le paiement peut s'effectuer par chèque, en espèces ou par carte bancaire. Le paiement par téléphone ou internet afin de créditer la carte d'accès, créée au préalable, est également possible sur les sites suivants :

SERVICE ENVIRONNEMENT ET DÉCHETS DU GRAND AVIGNON

FONTCOUVERTE

9015, avenue de Saint Chamand
ZI de Fontcouverte - 84000 Avignon

Du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

environnement.dechets@grandavignon.fr

Pour l'enregistrement de toutes les demandes relatives à la compétence collecte et traitement des déchets ménagers (consignes de tri, collecte des encombrants, remplacement de conteneurs...), un seul numéro !

 **0 800 71 84 84** NUMÉRO GRATUIT

SIDOMRA

649, avenue Vidier
Maurice Marguerite
84270 Vedène
Tél. **04 90 31 57 40**

OUI

CES DÉCHETS SONT ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE

NON

CES DÉCHETS NE SE TRIENT PAS EN DÉCHÈTERIE !

Sur présentation de votre carte d'accès obligatoire ou d'un justificatif de domicile (uniquement pour la déchèterie de Courtine jusqu'au 30 juin 2020)	Courtine - Avignon	Montfavet - Avignon	Entraigues	Velleron	Vedène	Le Thor (habitants de Caumont et de Jonquerettes uniquement)
Encombrants	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Gravats	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Bois	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Végétaux	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Métaux / ferrailles	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Cartons et papiers	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Huiles végétales	✓	✗	✗	✗	✓	✓
Huiles minérales	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Déchets Dangereux des Ménages	✓	✗	✓	✓	✓	✓
DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Emballages	✓	✓	✓	✓	✓	✓
DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement (mobilier)	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Verre	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Vêtements	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Plâtre	✓	✗	✗	✓	✗	✗

- Amiante
- Plaques de fibrociment
- Pneus
- Bouteilles de gaz
- Extincteurs, explosifs
- Médicaments
- Ordures ménagères
- Déchets Diffus Spécifiques des professionnels (DDS)
- Souches d'arbres
- Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

(liste non exhaustive)

Vous avez une question ?



SERVICE ENVIRONNEMENT ET DÉCHETS DU GRAND AVIGNON
(Communes du Vaucluse)

Fontcouverte
9015, avenue de Saint Chamand
ZI de Foncouverte - 84000 Avignon
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h
 Direct grand avignon 0 800 71 84 84 NUMÉRO GRATUIT
environnement.dechets@grandavignon.fr

La Boétie
41, chemin des Meinajariès
Agroparc - 84000 Avignon
 Direct grand avignon 0 800 71 84 84 NUMÉRO GRATUIT



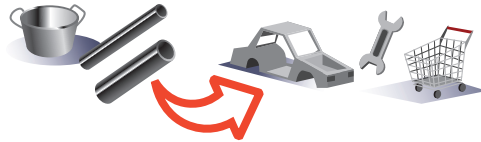
SIDOMRA
649, avenue Vidier Maurice Marguerite - 84270 Vedène - Tél. 04 90 31 57 40



SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES
Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (Communes du Gard)
160, chemin des Sableyes - 30400 Villeneuve lez Avignon - Tél. 0 800 82 10 10

QUE DEVIENNENT-ILS ?

Les métaux sont refondus par des sociétés de métallurgie pour fabriquer de nouvelles pièces (poutres métalliques, caddies, clés).



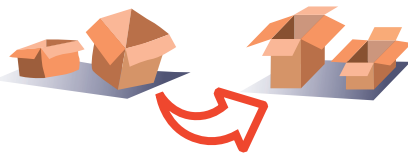
Les déchets verts sont transformés en compost qui servira d'engrais organique naturel pour le sol (plantations, cultures, jardins).

Les gravats ou déchets inertes sont utilisés pour combler les carrières ou pour recouvrir les déchets. Et peuvent redevenir des matériaux de construction et des sous-couches de voirie.



Le bois est broyé pour être transformé en panneaux de bois aggloméré qu'on retrouve fréquemment dans la fabrication des étagères.

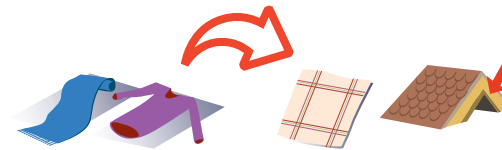
Le carton et le papier sont récupérés, mis en balles et réutilisés pour redevenir des objets à faible valeur ajoutée (rouleaux de papier essuie-tout).



Les piles, les batteries, les déchets d'équipements électriques, électroniques (DEEE) et les lampes sont démantelés et dépollués (récupération des éléments toxiques : cadmium mercure, plomb, acide sulfurique) avant d'être recyclés dans les filières des métaux spéciaux.

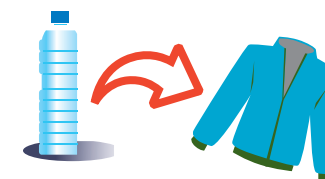
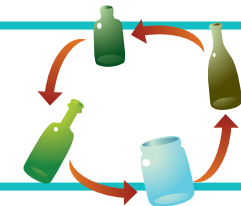
Les huiles minérales ou de vidange sont récupérées par une entreprise agréée pour être filtrées et redevenir de l'huile minérale.

Les huiles végétales sont retraitées dans une filière de biocarburant. Ne les versez pas dans les égouts, elles colmatent les conduits et perturbent le fonctionnement des stations d'épuration des eaux usées.



Les textiles (vieux vêtements / chaussures) sont réutilisés ou recyclés en chiffon d'essuyage, carton...

Verre : les bouteilles, les flacons et les bocaux en verre sont recyclés à l'infini.



Les bouteilles en plastique, suivant leurs compositions, peuvent être recyclées en laine polaire ou en bidon par exemple.

Élimination

LES DÉCHETS DANGEREUX DE MÉNAGES (peintures, solvants, produits de traitements de piscine...) sont détruits dans des sites agréés dans le respect de la réglementation environnementale.

LES ENCOMBRANTS NON VALORISABLES sont enfouis dans des installations de stockage, le reste est valorisé sous forme énergétique.

LES AUTRES SOLUTIONS

POUR MIEUX TRIER

Les points d'apport volontaire

- colonnes enterrées ou aériennes pour le verre
- colonnes enterrées ou aériennes pour les emballages ménagers recyclables

Détails des emplacements sur [www.http://grand-avignon.plan-interactif.com](http://grand-avignon.plan-interactif.com)



Collecte des meubles



Toutes les déchèteries disposent d'une benne dédiée à la collecte des meubles usagés. Les habitants du Grand Avignon résidant dans les communes vauclusiennes peuvent y déposer leurs meubles.

Le compostage individuel

Le compostage est un mode de recyclage simple des déchets organiques produits par les ménages. Il permet une réduction non négligeable de la quantité de déchets collectés. Le Sidomra met à disposition des particuliers des composteurs contre participation. Pour plus d'informations, Tél. 04 90 31 57 40 www.sidomra.fr



Les déchets spécifiques



Généralement issus de produits comportant des substances chimiques, ils font l'objet d'une filière spécifique. Il ne faut pas les jeter dans la poubelle ou dans les canalisations, mais les apporter en déchèterie (si possible dans leur emballage d'origine).

Les associations

Les radiographies se recyclent.

La récupération et la valorisation des radiographies permettent à l'association PHI 84 (Pharmacie Humanitaire Internationale) de financer, par la revente et le recyclage des sels d'argent figurant dans ces clichés, l'accès aux soins des plus démunis (médicaments, hygiène, nutrition, protection de la femme, maternité, paludisme, matériel médical...).

Du textile à l'électroménager, si vous décidez de vous en séparer, n'hésitez pas à leur offrir une seconde vie et une deuxième famille. Il existe de nombreuses associations caritatives ou des associations de l'économie sociale et solidaires qui récupèrent meubles en état d'usage, vêtements, chaussures...



Location de bennes



Les professionnels peuvent se rapprocher des nombreuses entreprises privées du recyclage installées sur le territoire pour louer des bennes pour leur déchets et ouvrir un compte.

HORAIRES & INFOS PRATIQUES

HIVER

Novembre / Mars

ÉTÉ

Avril / Octobre

Courtine - Avignon Chemin de Courtine	ÉTÉ COMME HIVER : Du lundi au dimanche 9h - 18h (ouverture en continue)	
Montfavet - Avignon Avenue des Souspirous	Du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-17h Samedi 9h / 17h	Du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-18h Samedi 9h - 18h
Vedène Avenue Vidier Maurice Marguerite	Du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-17h Samedi 9h-17h	Du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-18h Samedi 9h-18h
Entraigues-sur-la-Sorgue 800, avenue de Counoise ZAC du Plan Entraigues	Du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-17h Samedi 9h-17h	Du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-18h Samedi 9h-18h
Velleron Chemin de la Petite Bressy	Lundi 13h-16h45 Mercredi et samedi 9h-11h45 / 12h45-16h45	Lundi 13h-17h45 Mercredi et samedi 9h-11h45 / 12h45-17h45
Le Thor 48, chemin Donne Ouverte aux habitants de Jonquerettes et de Caumont	Du lundi au samedi 8h30-12h / 14h-17h. Fermée les dimanches et jours fériés.	Du lundi au samedi 8h30-12h / 14h-17h. Fermée les dimanches et jours fériés.

*Les déchèteries sont fermées les dimanches (exceptée la déchèterie de Courtine) et les jours fériés.
Les dépôts au sol devant les déchèteries sont interdits sous peine de poursuites (code pénal).*